

Madame Raquel HERNANDEZ

Lors du championnat d'Europe de Body Building de l'UIBBN à JETTE le 13/06 2009, vous avez été convoquée et vous vous êtes présentée au contrôle anti dopage . Le laboratoire de contrôle anti dopage de l'Université de Gand à Zwijnaarde agréé par l'Autorité Flamande a constaté la présence dans vos urines de :

****CANRENONE

****FUROSEMIDE

****TRIAMTERENE

****AJTHIZIDE

Ceci est une infraction à l'article 24 du décret du 13 JUILLET 2007, relatif à la pratique du sport dans les impératifs de santé . De plus ces produits figurent sur la liste du WADA (World Anti Doping Agence) pendant et en dehors des compétition, famille S5, Chapitre 2 (DIURETIQUES)

IL N EXISTE PAS DE JUSTIFICATION THERAPEUTIQUE DANS CETTE QUADRUPLE ASSOCIATION .

**Pour cette infraction la commission de discipline dans sa séance du samedi 27 février 2010
En lieu et place : Hôtel Ibis Chevilly Larue Villejuif RN7
72 Avenue de Stalingrad - 94550 - CHEVILLY LARUE - FRANCE**

Composé par :

Monsieur Eric SERREYN président

Monsieur Jean Marc VAGAO membre

Docteur René BREGEVIN membre

Ont pris la décision suivante en conformité avec l'article 24 du décret du 13 JUILLET 2007, relatif à la pratique du sport

Vous êtes suspendu de toutes compétitions de l'UIBBN pour une durée de trois ans à compter de la date du 13 juin 2009 jusqu'au 13 juin 2012

La copie de cette décision est envoyée également à votre fédération

Eric SERREYN
Président de la commission
UNION INTERNATIONALE DE BODY-BUILDING
Jean VAGAO Président de l'UIBBN
UNION INTERNATIONALE DE BODY-BUILDING
Rue Jean Ferrand
38110 LA TOUR DU PIN
FRANCE